

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES : 2

Mme Stéphanie GAYET, **Adjointe**,
M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

29 – 09 avril 2024

29. Politique de la ville – Programmation 2024

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la signature du contrat de ville du 10 juillet 2015,

Considérant que la programmation 2024 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier de 15 430 euros,

Considérant que les actions retenues bénéficient par ailleurs de co-financements de différentes institutions et collectivités (Etat, CAF, Conseil régional, Conseil départemental, Communauté de communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2015/2023,

Considérant que la communauté de communes Terres des Confluences prend à sa charge le financement des activités liées au pilier emploi et développement économique.

Considérant que pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fait parvenir à la collectivité et aux services de l'Etat, un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059-02).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution de subventions à diverses associations et organismes ayant vocation à agir sur les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant de **15 430 €** selon la répartition suivante :

- Subventions pilier cohésion sociale : 14 430 €
- Subventions pilier emploi et développement économique : 1 000 €

ACTIONS TERRITORIALISEES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

PILIER COHESION SOCIALE

AFTRAM	Accompagnement à la scolarité	1 500 €
APAS 82	Ateliers de prévention et de médiation en santé	500 €
RESSOURCE JEUNESSE	Accueil et accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans	1 500 €
TOUR DE JEU	Ludothèque géante	1 500 €
UFOLEP	Formations PSC1	1 000 €
FAMILLES RURALES	« Saveurs saines, vie équilibrée »	430 €
	Matin café	1 000 €
	Fête des voisins	500 €
CCAS	Bourse au permis de conduire	2 000 €
UFOLEP	Le sport vecteur de cohésion sociale	1 000 €
BOUGER POUR S'EN SORTIR	Activités physiques et santé	1 000 €
	Stages sportifs et culturels	1 000 €
REBONDS	Projet Insertion Rugby	1 000 €
CIDFF	Renforcer l'accès aux droits des publics des publics fragiles	500 €

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EPICE 82	Tapaj	1 000 €
----------	-------	---------

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 avril 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :